

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Denis Ayotte : conseiller # 1
Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Mme Marie-Eve Bureau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2022
- 4- **Période de demandes verbales**
- 5- **Administration**
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Embauche de Tamara Béland au poste de préposée à l'entretien général
 - 5.3 Dépôt - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 5.4 Calendrier des séances 2023
 - 5.5 Adhésion FQM 2023
 - 5.6 Adoption des salaires annuels des élus 2023
 - 5.7 Boisvert et Chartrand – Autorisation de paiement de facture au montant de 26 400\$ + tx
 - 5.8 Entente forfaitaire pour frais juridiques annuels – Octroi du mandat 2023
 - 5.9 Club Quad Matawinie – Demande de circulation dans nos rues municipales – 2023
 - 5.10 Paniers de Noël de Sainte-Béatrix – Demande de contribution
 - 5.11 Diabétiques de Lanaudière – Campagne de financement 2023
- 6- **Travaux publics**
 - 6.1 Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 6 480\$ + tx – Nivelage de nos chemins municipaux
- 7- **Sécurité publique**
 - 7.1 Adoption des salaires annuels des pompiers 2023
- 8- **Urbanisme et environnement**
 - 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc & d'eaux usées – Novembre 2022
 - 8.2 Mandat – Prélèvements et analyses 2023

- 8.3 Eurêka Environnement – Autorisation de paiement de facture au montant de 2 462 \$ + tx - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)
- 8.4 Secur 24 - Autorisation de paiement de facture au montant de 915\$ + tx – TECQ 2019-2023
- 8.5 Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 700\$ + tx - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)
- 8.6 Adoption du règlement #665-2022 – Règlement remplaçant le règlement #556-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 8.7 Égouts – Autorisation à envoyer au MELCC pour raccorder un réseau privé à notre réseau Municipal
- 8.8 MTQ – Demande pour affichage et élagage près du 156 rang St-Jacques pour problème de collecte des matières résiduelles
- 8.9 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 563 – chemin de la Croix – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.10 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 962 464 – rang Jolimont – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.11 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 960 813 – rang St-Vincent – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.12 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 371 – rue Gérard – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.13 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 326 – avenue Sylvie – Frais de parcs et terrains de jeux
- 8.14 Demande de lotissement pour le lot 5 962 518 + mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction de rue – lac Cloutier Sud

9- Culture et Loisirs

- 9.1 Réseau Biblio - Nomination des représentants officiels 2022-2023
- 9.2 Embauche de Mélissa Lecompte – Remplacement congé de maternité
- 9.3 CREVALE – Adhésion annuelle Oser-Jeunes
- 9.4 Camp de jour 2023 – Acceptation de l'offre de services du Camp De-La-Salle
- 9.5 Projet d'art pour l'embellissement du pavillon – Appui municipal

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

241-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022;

242-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance 14 novembre 2022

ADOPTÉE

4- Période de demandes verbales

5- Administration

5.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

243-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de décembre 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	205 330.82 \$
Prélèvements automatiques	53 132.39 \$
Salaires	47 199.15 \$
Chèques à émettre	79 721.61 \$
TOTAL	385 383.97 \$

ADOPTÉE

5.2 Embauche de Tamara Béland au poste de préposée à l'entretien général

244-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Mme Tamara Béland au poste de préposée à l'entretien général. Que sa date de début soit le 9 janvier 2023.

ADOPTÉE

5.3 Dépôt de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Dépôt

La directrice générale/greffière-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

5.4 Calendrier des séances 2023

245-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'adopter le calendrier des séances 2023.

Lundi 16 janvier 2023	20 heures
Lundi 13 février 2023	20 heures
Lundi 13 mars 2023	20 heures
Mardi le 11 avril 2023	20 heures

Lundi 8 mai 2023	20 heures
Lundi 12 juin 2023	20 heures
Lundi 10 juillet 2023	20 heures
Lundi 21 août 2023	20 heures
Lundi 11 septembre 2023	20 heures
Mardi le 10 octobre 2023	20 heures
Lundi 13 novembre 2023	20 heures
Lundi 11 décembre 2023	20 heures

ADOPTÉE

5.5 Adhésion FQM 2023

246-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2023.

ADOPTÉE

5.6 Adoption des salaires annuels des élus 2023

247-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter pour le salaire des élus une hausse de 6.8%, qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2022

ADOPTÉE

5.7 Boisvert et Chartrand- Autorisation de paiement de facture au montant de 26 400\$ + taxes

248-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de 26 400\$ + taxes à Boisvert et Chartrand pour les services professionnels rendus en rapport avec l'audit des états financiers 2021.

ADOPTÉE

5.8 Entente forfaitaire pour frais juridiques annuels - Octroi du mandat 2023

ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ :

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite adhérer à l'offre de services forfaitaires proposée par Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

ATTENDU QUE

cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 200,00\$ plus taxes et déboursés :

- Toutes les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, maire suppléant, de la directrice générale ou de l'inspecteur municipal et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la

municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos auditeurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'

il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

ATTENDU QUE

la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la municipalité.

249-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente forfaitaire de Bélanger Sauvé pour les frais juridiques annuels de 2023;

QUE

le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE

la municipalité retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente forfaitaire mensuelle, telle que décrite dans l'offre du 22 novembre 2022 et ce pour l'année 2023, pour un montant mensuel de 200,00\$, plus les déboursés et taxes applicables.

ADOPTÉE

5.9 Club Quad Matawinie - Demande de circulation dans nos rues municipales 2023

250-12 -22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club Quad Matawinie de circuler dans nos rues municipales dans le but de faire l'interconnexion de plusieurs clubs quad. Cette autorisation est valide pour l'année 2023. Que cette permission de circuler dans toutes les rues appartenant à la municipalité soit un essai pour l'année 2023 et

que cette décision sera repensée lors de la prochaine demande du Club quad pour l'autorisation 2024.

ADOPTÉE

5.10 Paniers de Noël de Sainte-Béatrix- Demande de contribution

251-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une contribution au montant de 500\$ pour les paniers de Noël de Sainte-Béatrix

ADOPTÉE

5.11 Diabétiques de Lanaudière- Campagne de financement 2023

252-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la contribution de 100\$ pour la campagne de financement 2023 des Diabétiques de Lanaudière.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Signé Lavallée inc.- Autorisation de paiement de facture au montant de 6 480\$+taxes – Nivelage de nos chemins municipaux

253-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 6 480\$ + taxes à Signé Lavallée inc pour le nivelage de nos chemins municipaux.

ADOPTÉE

7- Sécurité publique et civile

7.1 Adoption des salaires annuels des pompiers 2023

254-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter pour le salaire des pompiers une hausse de 6.8%, qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2022

ADOPTÉE

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs & d'eaux usées - Novembre 2022

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées de novembre 2022.

8.2 Mandat – Prélèvements et analyses 2023

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès des différents fournisseurs de services d'analyses d'eau;

255-12-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat des analyses d'eau à Nordikeau pour l'année 2023 tel que présenté dans l'offre de services #OS-00526.

ADOPTÉE

8.3 Eurêka Environnement – Autorisation de paiement de facture au montant de 2 462 \$ + tx - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)

256-12-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 2 462\$ + taxes à Eurêka Environnement. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt #640-2021.

ADOPTÉE

8.4 Secur 24 - Autorisation de paiement de facture au montant de 915\$ + tx – TECQ 2019-2023

257-12-22 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 915\$ + taxes à Sécur 24 pour relier les génératrices aux alarmes. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2029-2023.

ADOPTÉE

8.5 Signé Lavallée inc. – Autorisation de paiement de facture au montant de 700\$ + tx - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée (Règlement #640-2021)

258-12-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 700\$ + taxes à Signé Lavallée inc. Que l'argent soit pris dans le règlement d'emprunt #640-2021.

ADOPTÉE

8.6 Adoption du règlement #665-2022 – Règlement remplaçant le règlement #556-2013 concernant l'utilisation de l'eau potable

259-12-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #565-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

8.7 Égouts – Autorisation à envoyer au MELCC pour raccorder un réseau privé à notre réseau municipal

CONSIDÉRANT QU' un nouveau réseau d'égout privé sera fait pour desservir les propriétés du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'environnement demande à ce que la municipalité se prononce sur la prise en charge de ce réseau et de son entretien avant de donner son approbation;

260-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la prise en charge du réseau d'égout privé et de son entretien.

QUE cette résolution soit valide si la réglementation en vigueur pour la création d'un réseau d'égout et de son raccordement est respectée;

QUE l'annexe 1- « Certificat de la municipalité attestant la conformité du projet aux règlements municipaux » fournie par le ministre, soit complétée par la municipalité et acheminée lorsque toutes les exigences auront été répondues;

QUE cette annexe soit signée par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

8.8 MTQ – Demande pour affichage et élagage près du 156 rang St-Jacques pour problème de collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE EBI a fait une demande à Transports Québec pour installer de la signalisation dans une courbe problématique pour la cueillette des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE même si cette route appartient au Ministère des Transports, ces derniers ont demandé à ce que la municipalité donne son accord à ce que de la signalisation soit installée pour sensibiliser les citoyens avant leur arrivée dans cette courbe ;

261-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité donne son accord pour que de la signalisation soit installée, tel que demandé par EBI (requête 397761) afin de sécuriser cette courbe problématique.

ADOPTÉE

8.9 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 563 – chemin de la Croix – Frais de parcs et terrains de jeux

262-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 265\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 563.

ADOPTÉE

8.10 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 962 464 – rang Jolimont – Frais de parcs et terrains de jeux

263-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 4 610\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 962 464.

ADOPTÉE

- 8.11 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 960 813 – rang St-Vincent – Frais de parcs et terrains de jeux
- 264-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 845\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 960 813.
- ADOPTÉE**
- 8.12 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 371 – rue Gérard – Frais de parcs et terrains de jeux
- 265-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 960\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 371.
- ADOPTÉE**
- 8.13 Demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 326 – avenue Sylvie – Frais de parcs et terrains de jeux
- 266-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 5 121\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 961 326.
- ADOPTÉE**
- 8.14 Demande de lotissement pour le lot 5 962 518 + mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction de rue – lac Cloutier Sud
- 267-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 1 500\$ suite à la demande de permis de lotissement pour le lot 5 962 518 et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de construction de rue sur lac Cloutier Sud.
- ADOPTÉE**
- 9- Culture et loisirs**
- 9.1 Réseau Biblio - Nomination des représentants officiels 2022-2023
- 268-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Édith Loyer comme représentante officielle (répondante/ élue municipale) et M. Jean-François Caron comme coordonnateur de la bibliothèque pour 2022-2023.
- ADOPTÉE**
- 9.2 Embauche de Mélissa Lecompte – Remplacement congé de maternité
- 269-12-22** **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Mélissa Lecompte pour effectuer le

remplacement de congé de maternité de Jessica Girouard, directrice des loisirs, des communications et de la culture.

QUE la date de début de Mme Lecompte soit le 9 janvier afin de faire le transfert des dossiers avant le départ de Mme Girouard vers la fin mars 2023

QUE les conditions d'embauche soient celles qui ont été entendues lors de la sélection de la candidate

ADOPTÉE

9.3 CREVALE – Adhésion annuelle Oser-Jeunes

270-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion annuelle à CREVALE pour la certification Oser-Jeunes au montant de 50\$ pour l'année 2023.

ADOPTÉE

9.4 Camp de jour 2023 – Acceptation de l'offre de services du Camp De-La-Salle

271-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Camp De-La-Salle pour le camp d'été 2023 et d'autoriser Mme Jessica Girouard, directrice des loisirs et Mme Mélissa Charette, directrice générale, à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

9.5 Projet d'art pour l'embellissement du pavillon – Appui municipal

272-12-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet d'art pour l'embellissement du pavillon, initié par Mme Angèle Poisson.

QUE la municipalité agisse comme support au projet;

QU' un montant ne pouvant pas dépasser 3 000\$ soit autorisé sur présentation de pièces justificatives;

QUE dans le comité créé pour le projet, les personnes intermédiaires soient M. Serge Guay et/ou Mme Danielle Gariépy et que les demandes doivent passer par eux;

ADOPTÉE

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

273-12-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h 27.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière